

MAIRIE
de La Suze-sur-Sarthe
Arrêté n°2022-255

ARRETE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 21/07/2022

N° PC 072 346 22 Z0033

Par :	Monsieur MENARD Patrick Madame MENARD Anita
Demeurant à :	14 RUE JEAN GABIN 72700 SPAY
Sur un terrain sis à :	LOTISSEMENT « LES EPINETTES 2 » - Lot 26 10 RUE DES MURIERS 72210 LA SUZE-SUR-SARTHE
Cadastré :	346 AW 199
Nature des Travaux :	maison individuelle

Surface de plancher
créée : **76,84 m²**

Nb de logements : **1**

Destination : **Habitation**


Le Maire de la Commune de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la demande de permis de construire présentée le 21/07/2022 par Monsieur MENARD Patrick et Madame MENARD Anita,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/11/2007, modifié,
Vu le permis d'aménager n° PA 072 346 20 Z0002 autorisé le 26/02/2021 pour la création du lotissement « Les Epinettes 2 »,
Vu la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux en date du 29/07/2022,
Vu le Programme d'Aménagement d'Ensemble approuvé par délibération du conseil municipal le 22/09/2005,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Le présent Permis de Construire est **ACCORDÉ** sous réserve du respect des conditions particulières suivantes :

- *La puissance de raccordement au réseau d'électricité est de 12 kVA en monophasé ou 36 kVA en triphasé.*
- *Les raccordements aux réseaux existants sont à la charge du pétitionnaire et seront réalisés en liaison avec les services gestionnaires correspondants.*
- *La tranchée drainante aura les caractéristiques suivantes : enveloppe géotextile, matériau drainant disposant de 30% de vide, drain de diamètre 150 (fentes à 360°) et deux regards de visite. La surverse sera raccordée à la boîte de branchement pluvial, raccordée au réseau collectif. Le raccordement est à la charge des pétitionnaires. Des installations de récupération des eaux pluviales permettant la limitation des rejets sous forme de cuve par exemple est fortement conseillée*

La Suze-sur-Sarthe, le 9 août 2022
L'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme,

Pascal BRETON

Date de mise en ligne : *12/08/22*

Transmis à la Préfecture le :

Notifié au pétitionnaire le :